

Règlement du Challenge Terre de running 2019

Le Challenge regroupe trois trails organisés par des clubs du territoire. Un classement est réalisé chaque année, à l'issue de la dernière épreuve.

Engagement éthique :

Les organisateurs des épreuves du challenge s'engagent à respecter une éthique commune sur les différentes épreuves ainsi qu'à mettre en valeur l'éthique des courses nature.

Les organisateurs et les athlètes s'engagent à respecter la charte du trail (distance-dénivelé, parcours sur chemins et sentiers, semi-autosuffisance alimentaire, respect de l'environnement, respect et assistance aux autres concurrents...)

Les coureurs s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du challenge.

Engagement environnemental :

Le trail se déroule dans un milieu naturel à l'équilibre écologique fragile. Ceux qui le traversent doivent le respecter (ne pas jeter de débris, ne pas crier intempestivement et ne pas affoler les troupeaux d'animaux. Suivre le balisage en place, ne pas couper les virages...)

Par ailleurs, chaque organisation s'engage à prévenir et diminuer les incidences générées par sa manifestation, à prendre en compte les différents aspects du développement durable dans son événement (gestion des déchets, gestion des conditionnements, circuit court pour les repas et ravitaillements, co-voiturage, réflexion sur le balisage, nuisance sonore...)

Ce point environnemental et éco-responsable pourra faire l'objet de documents annexes de référence.

Dopage :

La pratique du sport en général, et l'éthique du challenge, ne sont pas compatibles avec l'utilisation de produits de dopage.

Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif, et/ou sous le coût d'une sanction, sera exclu de l'épreuve et du classement du challenge.

Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les différentes épreuves.

Calendrier du Challenge 2019 :

Les 3 épreuves retenues pour le challenge Terre de Running 2019 sont :

- Trail « Les duos de Grignon » : dimanche 7 avril 2019 – endurancegrignon@orange.fr
(9,3 km D+ 330m et 18.5 km D+850m)

- Trail « La Fort du mont » : Dimanche 23 juin 2019 - www.jumelage-mirantin.fr
Départ Conflans et arrivée au Fort du mont (Albertville)
Chamois (21 km D+ 1950m D- 1250m) et Chevreuils (10 km D+ 950m D- 250m).

- Trail de Tamié : Dimanche 22 Septembre 2019 - albertville@terrederunning.com
Face book : terre de running

Lieu de Départ et d'arrivée : Fort de Tamié – Trail de Mercury (9 km D+/- 400) et Trail de la Belle étoile (17km D+/-1200m)

Inscriptions : La participation au Challenge se fait par l'inscription directe auprès des organisations des Trails partenaires.

Classements :

Le Challenge fait l'objet de deux classements différenciés homme et femme qui prennent en compte les classements officiels scratch fournis par les organisateurs de chaque épreuve, des hommes d'un côté et des femmes de l'autre.

Des coefficients sont attribués à chaque course selon le tableau suivant :

Trail	Parcours	Distances 2019	D +	D -	Coefficients 2019
Les Duos de Grignon	Duo 18.5	18.5	850	850	1.5
	Duo 9.3	9.3	330	330	1
La Fort du Mont	Les Chevreuils	10	950	250	1
	Les Chamois	21	1950	1250	1.5
Le trail du Tamié	Trail de Mercury	9	400	400	1
	Trail de la belle étoile	17	1200	1200	1.5

Attribution des points de base : Les 100 premiers coureurs classés de chaque épreuve, se verront attribuer les points suivants :

place	points	place	points	place	points	place	points	place	points
1	200	21	56	41	9	61	5	81	3
2	180	22	52	42	9	62	5	82	3
3	170	23	48	43	9	63	5	83	3
4	160	24	44	44	9	64	5	84	3
5	150	25	40	45	8	65	5	85	3
6	140	26	38	46	8	66	5	86	3
7	132	27	36	47	8	67	5	87	3
8	124	28	34	48	8	68	5	88	3
9	116	29	32	49	8	69	5	89	3
10	110	30	30	50	7	70	5	90	3
11	104	31	28	51	7	71	4	91	2
12	98	32	26	52	7	72	4	92	2
13	92	33	24	53	7	73	4	93	2
14	86	34	22	54	7	74	4	94	2
15	80	35	20	55	6	75	4	95	2
16	76	36	18	56	6	76	4	96	2
17	72	37	16	57	6	77	4	97	2
18	68	38	14	58	6	78	4	98	2
19	64	39	12	59	6	79	4	99	2
20	60	40	10	60	6	80	4	100	2

Puis du 101^{ème}, jusqu'au dernier arrivant classé : 1 point.

L'attribution de points de base est effectuée de la même façon pour les classements hommes et les classements femmes.

Nombre d'épreuves retenues : Seront classés au Challenge, tous les hommes et femmes ayant été classés sur au moins 2 épreuves parmi les 3 courses proposées.

Majoration des points : Les concurrents ayant participé à trois courses verront leur total Challenge majoré de 50 points.

Calculs des points du classement Challenge : Le calcul des points du Challenge correspond à la somme des points de bases affectés des coefficients de chaque course et de la majoration éventuelle pour trois courses.

En cas d'égalité finale, les athlètes seront départagés :

- 1) par leur meilleure place lors d'une des manches du challenge de l'année précédente
- 2) par leur meilleure deuxième place lors d'une manche du challenge de l'année précédente
- 3) par le nombre d'épreuves courues parmi les courses du challenge de l'année en cours.

Photo, Télévision, Vidéo et Droits :

Les participants autorisent tacitement les organisateurs du Challenge Terre de running à utiliser sur tous médias de communication, y compris des supports promotionnels, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des manifestations. Cette disposition n'est pas soumise à contrepartie et s'applique sur la durée la plus longue prévue par la loi et sans restriction de territorialité.

Dotation du classement final :

Les 7 premiers du classement du Challenge hommes et les 7 premières du Challenge femmes seront récompensés lors de la remise des prix.

Résultats et Remise des prix :

Les résultats du Challenge seront consultables sur le site www.terrederunners.com

La remise des prix du Challenge, à laquelle seront invités tous les athlètes classés, aura lieu à l'issue du Challenge, le vendredi 4 octobre 2019 à 19h30 au magasin Terre de Running Albertville.